

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 25 janvier 2017

Point de décision



Point d'information



SUJET :

PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MOBILIER (PCEM) ET
PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRE (PCFI)

PERSONNE RESPONSABLE : Frédéric Cossette, ing.
DIRECTION : Services techniques
SECTEUR D'ACTIVITÉ : Planification, construction
DURÉE : -

SOMMAIRE :

Annuellement, l'établissement doit obtenir la recommandation du conseil d'administration de son plan conservation de l'équipement et du mobilier et de son plan de conservation et de fonctionnalité immobilière afin de les transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux pour validation et approbation.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir la recommandation du conseil d'administration du plan de conservation volet équipement médical et non médical et mobilier et du plan de conservation et de fonctionnalité immobilière 2016-2017.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact.

PROJET DE RÉSOLUTION :

Attendu que le 21 juillet 2016, le ministre de la santé a confirmé un montant de 33 709 798\$ de financement au regard du plan conservation de l'équipement et du mobilier et du plan de

conservation et de fonctionnalité immobilière 2016-2017 répartis selon les activités suivantes;

1. Maintien des actifs immobiliers	9 348 568 \$
2. Résorption du déficit du maintien d'actifs immobiliers	6 648 742 \$
3. Rénovation fonctionnelle mineure autre qu'en CHSLD	3 378 223 \$
4. Rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD	1 320 300 \$
5. Remplacement de l'équipement médical	7 274 694 \$
6. Résorption du déficit de maintien des actifs – équipement médical	3 644 349 \$
7. Remplacement de l'équipement non médical et du mobilier	2 094 920 \$

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux exige une résolution de l'établissement dans le cadre du processus de transmission de son plan conservation de l'équipement et du mobilier et son plan de conservation et de fonctionnalité immobilière.

Attendu que suite à l'attribution de ces budgets, le plan conservation de l'équipement et du mobilier et le plan de conservation et de fonctionnalité immobilière ayant fait l'objet d'une analyse détaillée des coûts, des impacts et des frais récurrents ont été produits par les services techniques. Ces plans répondent aux critères spécifiques de maintien des actifs du ministère de la Santé et des Services sociaux et aux besoins des directions des établissements.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que proposé par le comité de vérification, d'approuver et de recommander le plan de conservation de l'équipement et du mobilier et le plan de conservation et de fonctionnalité immobilière de l'établissement proposé par le directeur des services techniques.